

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU 16 JANVIER 2015

Etaient présents : Mr LE RAY, Mme LATAPIE, Mr LATAPIE, Mr LATEMOLIERE, Mme CERLES, Mr BOUTARIC, Mr BOSC, Mme RATTIER.

Excusées : Mme NOEL, Mme CARRIE

Le procès verbal de la réunion du 11 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire reprend les différents projets à mener pour les années à venir ; ces projets sont centrés :

- sur les bâtiments communaux : l'Eglise, la salle polyvalente, les gîtes et le télécentre,
- l'aire de camping-car et le parking,
- l'aménagement du Bourg bas comprenant l'enfouissement des réseaux, la voirie et le cimetière,
- l'aménagement du Hameau de Rozier.

L'église Sainte Marie :

L'étude des travaux de restauration de l'église, confiée à Mme Lugol, architecte du patrimoine a débuté le 13 janvier 2015 pour une durée de quatre mois, ensuite suivra le montage du dossier financier.

La Salle Polyvalente :

Des travaux seront à envisager : travaux de réfection de la toiture, d'isolation, de mise aux normes pour l'accessibilité.

Mr Latapie Michel sera chargé de gérer le stationnement lors des manifestations, Mme Latapie Martine veillera à l'application du règlement intérieur de la salle des fêtes.

Les tarifs de location ont été revus :

Pour les habitants de la commune le tarif passe à 50 € avec un forfait EDF de 15 € l'été et de 30 € l'hiver, un forfait de 30 € pourra être appliqué si le nettoyage de la salle est jugé insuffisant. L'occupation de la salle pour les locations de courte durée reste gratuite pour les habitants de la commune, seul le forfait EDF sera demandé.

Pour les personnes extérieures à la commune, le tarif sera de 200 € plus le forfait EDF été ou hiver. Pour les locations de courte durée le tarif passe à 90 €, forfait EDF en supplément.

Les gîtes communaux :

La terrasse des gîtes sera redéfinie et équipée d'une pergola. Suite à la visite de reclassement par les « Gîtes de France » des améliorations à l'équipement seront apportées.

La pose de détecteurs de fumée devra être effectuée tant dans les gîtes que dans tous les bâtiments communaux.

Les gîtes bénéficient d'une connexion WiFi

Pour la saison 2015-2016 les tarifs déjà en place depuis plusieurs années ont été réévalués, ils seront de :

- 290 € pour la période haute saison
- 180 € pour la période moyenne saison
- 190 € pour les vacances de Toussaint, Noël et de Printemps
- 160 € pour les autres périodes.

Les locations au week-end, pour trois, quatre et cinq nuits sont maintenues.

Le Télécentre :

- Lieu de résidence pour toute personne désirant utiliser l'équipement mis à leur disposition : bureau, ordinateur, scanner imprimante.

Tarifs :

La location d'un bureau de travail partagé :

- à la journée : 5 €
- à la semaine : 15 €
- au mois : 50 €

-Lieu d'échanges et de savoirs partagés afin de lutter contre la fracture numérique, un poste sera mis à disposition gratuitement pour les habitants et associations de Montmurat.

Le Hameau de Rozier :

Mr Teilhard, géomètre, a été désigné, à l'unanimité pour effectuer le relevé topographique du terrain.

Questions diverses :

Le contrat d'assurances multirisques de la commune est en cours de renégociation auprès de trois assureurs : Gan, Axa et Groupama.

Des travaux d'entretien de voirie restent à effectuer : le chemin de Salièges vers Lamblardie qui est fermé sur cent mètres, des prises d'eau sont à prévoir sur le route du Vignoble et aux Causses.

Ont été prises à l'unanimité, les délibérations suivantes :

- La régularisation de la facture concernant les travaux de renforcement de la ligne EDF de Laval d'un montant total de 436.64 euros.

- Fleurissement du Bourg : des devis seront demandés pour des bacs type orangerie pour la place de l'église
- L'assistance de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg (aire de stationnement des campings cars), mise en concurrence de bureaux d'étude et du CIT
- Le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux est attribué au bureau Protectica
- Mise en sécurité et prévention : Un sens interdit de circulation sera mis en place derrière la mairie dans le sens de la descente vers le Bourg Bas, une glissière de sécurité sera installée au départ de la place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. La prochaine réunion est prévue le 8 février 2015 à 9h 30 et sera suivie à 11 heures du « Pot de l'amitié » avec les habitants de Montmurat.